

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 162

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 18

Après le mot :

« délai »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 14 :

« de trente jours à compter de la réception de cette proposition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de précision.